

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Christian Pageau

<https://www.cadre21.org/membres/7c9edad7e506105ee98f1fd1>

Date d'obtention : 2020-10-08 15:44:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- rencontrer la personne qui fait la demande (Si c'est le parent d'un élève = rencontrer le jeune impliqué afin de démarrer la trousse par la suite.)
- 2- démarrer l'évaluation avec la trousse Sexto et compléter le questionnaire.
- 3- rencontrer l'autre partie afin d'avoir sa version des faits et de compléter la grille et confisquer le cellulaire afin d'éviter la distribution des photos et contacter le service de police
- 4- si d'autres personnes impliquées les rencontrer et compléter la grille.
- 5- s'il s'agit d'un acte de malveillant ou impulsif les conséquences et la suite sont différentes
- 6- si acte impulsif rencontrer les personnes concernées afin de s'assurer de leur état émotionnel.
- 7 -si acte malveillant le système judiciaire prend le relais

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je dois toujours suivre le protocole de la trousse afin de bien compléter les grilles et d'orienter mes interventions en fonctions des situations et des réponses obtenues. Ne jamais regarder les images ni les avoirs en ma possession. Confisquer l'appareil qui contient des photos et le remettre le plus rapidement au service de police. Ne pas donner d'information aux médias et les référer au services des communications de mon établissement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La confiscation du téléphone cellulaire.